

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 JUIN 2008 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Abraham Gonshor, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

ABSENT : Monsieur le conseiller David Sternthal

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Genziuk

- Explications additionnelles à sa demande de démolition partielle et d'agrandissement de sa résidence.

Mme Gaudo

- Demande que la rue Queen Mary soit complètement resurfacée.

M. Gross

- Demande s'il y a déjà eu une étude sur la circulation dans le secteur des rue Langhorne et Dufferin.

M. Gold

- Demande si le Conseil a pensé à changer la sorte d'ampoules dans les lumières de rues pour économiser argent et énergie.

Mme Gordon

- Demande s'il est possible de modifier le règlement afin de permettre les cordes à linge et ce, dans le but de protéger l'environnement.

Mme Gross

- Demande pourquoi un terrain de jeu pour enfants a été aménagé si près du parc d'exercices pour chiens.

Mme Genziuk

- Demande pourquoi le Conseil recrute un chef des opérations des Travaux publics temporaire plutôt qu'un directeur.

2008-116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- 7.6 Appropriation du surplus non affecté pour les projets d'infrastructures.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-117

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax, il est RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 5 mai 2008 et de la séance spéciale du 12 mai 2008 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

À 20h40, le conseiller Borden s'absente temporairement de l'assemblée.

2008-118

DEMANDE D'INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTENTES CONCLUES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

ATTENDU QUE, le 3 avril 2008, le conseil de l'agglomération de Montréal a adopté la résolution CG08 0108 dont l'objet est la conclusion de six ententes cadres pour des services professionnels en ressources d'appoint dans le domaine de l'informatique à un prix total approximatif de 37,7 M\$;

ATTENDU QUE cette résolution ne prévoit pas spécifiquement les services devant être rendus ni même si ces services seraient rattachés à des compétences d'agglomération ;

ATTENDU QUE l'article 65 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001) prévoit que les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des autres compétences ;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'assurer que la Ville de Montréal n'impute pas à l'agglomération des dépenses qui sont faites dans l'exercice d'une compétence autre qu'une compétence d'agglomération ;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE demander à la Ville de Montréal de fournir à la Ville de Hampstead, sur une base mensuelle, la liste des dépenses encourues dans l'application des ententes conclues en vertu de la résolution no CG08 0108 du conseil d'agglomération tout en identifiant celles qui ont été faites dans l'exercice d'une compétence d'agglomération conformément à l'article 65 de la Loi.

Adoptée

2008-119

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 766 – PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 766 a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mai 2008 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'adopter le Règlement n° 766 intitulé : « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».

Adoptée

À 20h48, le conseiller Borden revient assister à l'assemblée.

2008-120

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 757-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 757 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Goldwax qu'il y aura adoption du règlement n° 757-2 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 757 concernant le Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead », lors d'une prochaine séance du Conseil.

2008-121

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 71, CHEMIN FINCHLEY

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (Option 2) reçu le 27 mai 2008 montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée au 71, chemin Finchley**, et préparé par **Rubin & Goldenberg, architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 2 juin 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-122

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 45, CHEMIN THURLOW

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2008-123

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 419, CHEMIN DUFFERIN

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 11 avril 2008 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de deux étages sur un coté et à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **419, chemin Dufferin**, et préparé par **Agapai et Alt architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 mai 2008, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-124

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 8, CHEMIN MINDEN

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 25 avril 2008 montrant **des plans et élévations pour la modification de la façade avant de la résidence unifamiliale isolée** située au **8, chemin Minden**, et préparé par **Agapai et Alt architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 mai 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-125

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 12, CHEMIN COLCHESTER

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Goldwax et
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 2 mai 2008 montrant **des plans et élévations pour l'ajout d'un deuxième étage à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **12, chemin Colchester**, et préparé par **Robert Moskovic architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 mai 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-126

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2008

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mai 2008 a été soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2008, au montant de 272 316,14 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2008-127

PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2008 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTREAL

Il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Elfassy et
RÉSOLU :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2008, au montant de 136 118,66 \$, à la 'Communauté métropolitaine de Montréal'; et
- QUE le certificat du trésorier n° 08-022, daté du 16 mai 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Clifford Borden
Leon Elfassy
Michael Goldwax
Abe Gonshor

En faveur: 4

A voté contre:

Bonnie Feigenbaum

Contre: 1

Adoptée sur division

2008-128

AUTORISATION DE PAYER LA FACTURE DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DANS LES DÉPENSES DU PROGRAMME DE HOCKEY MINEUR ET DES HEURES DE GLACE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead participe au programme de hockey maison à Montréal-Ouest sous la supervision de l'Association récréative civique de Montréal-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services communautaires confirme que la facture reçue de l'Association récréative civique de Montréal-Ouest représente la quote-part de la Ville de Hampstead pour les dépenses du programme et les heures de glace;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de résidants de Hampstead qui participaient dans le programme de hockey était plus élevé que anticipé, entraînant ainsi une dépense de 66 455,44 \$ par rapport à la dépense budgétée de 47 000,00 \$;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Borden et
RÉSOLU :

- QUE la facture suivante est approuvée pour paiement immédiat :

Association récréative civique Montréal-Ouest

Quote-part de Hampstead – dépenses 66 455,44 \$
(1^{er} septembre 2007 au 30 avril 2008)

- QUE le certificat du trésorier n° 08-023, daté du 23 mai 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Bonnie Feigenbaum
Clifford Borden
Michael Goldwax
Abe Gonshor

En faveur: 4

A voté contre:

Leon Elfassy

Contre: 1

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-129

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé à la présente séance:

- 1) le rapport financier de la Ville pour l'année fiscale 2007; et
- 2) le rapport du vérificateur externe de la Ville, Goudreau Poirier S.E.N.C.R.L., pour l'année fiscale 2007.

2008-130

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la Ville de Hampstead s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 25 avril 2008 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions; et
- QUE la Ville s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-131

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Sur proposition dûment présentée par le conseiller Borden, appuyé par le conseiller Elfassy, il est RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approprie un montant de 1 250 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour être versé dans le poste budgétaire numéro 02-995-00-800 – Projets d'infrastructures.

Adoptée

SUSPENSION

À 21h20, il est proposé par le maire Steinberg et résolu à l'unanimité de suspendre la présente séance.

À 22h15, il est proposé par la conseillère Feigenbaum et résolu à l'unanimité de reprendre les délibérations de la présente séance.

2008-132

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE ARTICULÉE SUR ROUES AVEC GODET DE 2.5 VERGES CUBE

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Borden et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2008-133

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE ARTICULÉE SUR ROUES AVEC GODET DE 3 VERGES CUBE, ÉQUIPEE D'UNE SOUFFLEUSE DÉTACHABLE ET D'UN CHASSE-NEIGE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur roues avec godet de 3 verges cube, équipée d'une souffeuse amovible et d'un chasse-neige;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 6 mai 2008, celle de Equipement Longus Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est financée par le Règlement d'emprunt n° 748 qui a été approuvé par la Ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur roues avec godet de 3 verges cube, équipée d'une souffeuse amovible et d'un chasse-neige, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

EQUIPEMENT LONGUS INC

Une chargeuse articulée sur roues avec godet 3V³ 285 650,00 \$
Équipée d'une souffleuse détachable, et
d'un chasse-neige

T.P.S. 5% 14 282,50

T.V.Q. 7.5% 22 494,94

TOTAL 322 427,44 \$

- QUE le certificat du trésorier No 08-021, daté du 14 mai 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-134

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DE CONDUITS D'AQUEDUC PAR CHEMISAGE STRUCTURAL

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la réhabilitation de conduits d'aqueduc par chemisage structural;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 22 mai 2008, celle de Aqua Rehab est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE, tel que recommandé par M. Riad Taouk, ingénieur pour la firme IMS Experts-Conseils, le contrat pour la réhabilitation de conduits d'aqueduc par chemisage structural soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

AQUA REHAB

Réhabilitation de conduits d'aqueduc; 205 030,00 \$
par chemisage structural

Travaux contingents : 20 503,00 \$

T.P.S. 5% 11 276,65 \$

T.V.Q. 7.5% 17 760,72 \$

Grand total taxes incluses 254 570,37 \$

- QUE le certificat du trésorier No 08-025, daté du 23 mai 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-135

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION ET LE RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE - 2008

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour un contrat de réparation et de resurfaçage de chaussée - 2008;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 27 mai 2008, celle de Simard-Beaudry Construction Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, tel que recommandé par M. Riad Taouk, ingénieur pour la firme de consultant IMS Experts-Conseils, suite à l'ouverture des soumissions reçues, le contrat pour la réparation et le resurfaçage de chaussée – 2008, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION INC.

Réparation et resurfaçage de chaussées) (tel que spécifications)	1 009 100,00 \$
Travaux contingents :	85 000,00 \$
	T.P.S. (5%) 54 705,00 \$
	T.V.Q. (7.5%) 86 160,38 \$
GRAND TOTAL TAXES INCLUSES:	1 234 965,38 \$

- QUE le certificat du trésorier No 08-026, daté du 30 mai 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-136

AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT POUR LA COLLECTE DES LAMPES FLUOCOMPACTES ET DES TUBES FLUORESCENTS

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Reportée

2008-137

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des noms des employés auxiliaires de juin 2008 et préparée par la directrice des Services communautaires;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste de juin 2008 pour le département des Services communautaires.

Adoptée

2008-138

PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME KATIA LIMA À TITRE DE « RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS », POSTE CADRE TEMPORAIRE

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Elfassy et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- De prolonger l'embauche de Madame Katia Lima à titre de « Responsable des communications » à partir du 4 juin 2008, pour une période n'excédant pas six (6) mois effectivement travaillés et ce, aux conditions prévues dans le dossier confidentiel « Personnel » détenu dans le bureau du Directeur général; et
- QUE le certificat du trésorier n° 08-024, daté du 23 mai 2008 atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-139

PROLONGATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE DANIEL CAMPEAU À TITRE DE « CONTREMAÎTRE – VOIRIE, ÉGOUTS ET AQUEDUC »

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE prolonger l'embauche temporaire de Monsieur Daniel Campeau à titre de « Contremaître – voirie, égouts et aqueduc » pour la période débutant le 1^{er} juillet 2008 et se terminant au plus tard le 30 juin 2009.

Adoptée

2008-140

RÈGLEMENT DE GRIEFS – EMPLOYÉS COLS BLEUS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs griefs étaient demeurés en suspens ou en litige;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead et le « Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP-Local 301 » sont parvenus à un règlement satisfaisant;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- De ratifier les règlements desdits griefs conclus les 2 mai et 2 juin 2008 entre la Ville de Hampstead et le « Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP-Local 301 ».

Adoptée

2008-141

CRÉATION D'UNE NOUVELLE FONCTION DE « AGENT DE RESSOURCES HUMAINES »

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- DE créer une nouvelle fonction cadre de « Agent de ressources humaines » dont la description est jointe à la présente résolution et en fait partie intégrante;
- DE pourvoir à un (1) poste dans la nouvelle fonction.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-142

CRÉATION D'UNE NOUVELLE FONCTION TEMPORAIRE DE « CHEF DES OPÉRATIONS – TRAVAUX PUBLICS »

ATTENDU QUE le poste de directeur des Travaux publics est présentement dépourvu d'un titulaire;

ATTENDU QU'il est souhaitable que le Directeur général puisse déléguer certaines tâches et responsabilités appartenant à la fonction de directeur des Travaux publics;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE créer une nouvelle fonction cadre temporaire de « Chef des opérations – Travaux publics »;
- DE déléguer au Directeur général le pouvoir et l'autorité de nommer de temps à autre une personne à telle fonction temporaire;
- DE rémunérer telle personne selon la politique de rémunération.

Adoptée

2008-143

SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ # 1083

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport d'une suspension de cinq (5) jours sans traitement de l'employé # 1083;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil, ayant enquêté, ratifie la suspension disciplinaire de cinq (5) jours sans traitement imposée à l'employé #1083 par le directeur général, conformément à l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Genziuk

- Demande pourquoi la Ville a besoin d'un argent des Ressources humaines.
- Demande de quelles sommes provient le surplus.

2008-144

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Borden et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée